

LE MINISTÈRE DU COMMERCE LANCE UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION
**RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
PENDANT LE RAMADAN**

Page 4

HYDROCARBURES

**LES PRIX DU PÉTROLE
CHUTENT À 70,11
DOLLARS**

Page 12

ISSN : 1112-7449
MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 5224 | Mardi 11 mars 2025 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

DJAMEL MESBAH :

**PARLE DES AMBITIONS
DE L'ÉQUIPE
NATIONALE LOCALE**

Page 16

ELECTIONS SÉNATORIALES

**LE FLN CONFIRME
SON LEADERSHIP**

Page 3



PROJET DE LOI MINIÈRE

**SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES
ET NOUVELLES INCITATIONS
AUX INVESTISSEURS NATIONAUX
ET ÉTRANGERS**

Page 5



MAHFOUH KAUBI :

**LES LIGNES FERROVIAIRES
DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES
DANS LES MEILLEURS DÉLAIS**

Page 12

Communiqué du Conseil des ministres

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, a présidé une réunion du Conseil des ministres consacrée à des exposés concernant plusieurs secteurs, indique un communiqué du Conseil, dont voici la traduction APS :

« Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, a présidé une réunion du Conseil des ministres consacrée à plusieurs exposés, portant notamment sur l'état d'avancement de la réalisation du tronçon de la ligne ferroviaire (Gara Djebilet - Béchar), les études préliminaires des projets ferroviaires reliant (Laghouat - Tamanrasset) et (El Meniaa - Timimoun - Adrar), outre l'examen de la possibilité d'importer du bétail en prévision de l'Aïd El-Adha.

Après la présentation, par Monsieur le Premier ministre, de l'activité du gouvernement au cours des deux dernières semaines, suivie des interventions de messieurs les ministres sur les projets de loi et les exposés, Monsieur le Président de la République a donné les instructions, directives et orientations suivantes:

Après avoir écouté une présentation détaillée de Madame la Haute Commissaire à la numérisation sur l'interconnexion numérique des données fiscales nationales avec la base de données numérique nationale.

- Monsieur le Président a ordonné d'accélérer davantage ce projet d'interconnexion afin d'éliminer toute intervention



humaine dans la gestion des données.

- Cette démarche permettra de faciliter les missions des investisseurs, d'une part, et d'assurer la transparence dans le recouvrement, le suivi et la régularisation fiscale, étant donné que le processus sera entièrement numérisé.

Concernant la possibilité d'importer du bétail à l'occasion de l'Aïd El-Adha

Monsieur le président de la République a ordonné au ministre de l'Agriculture:

- D'élaborer un cahier des charges afin de lancer, dans les plus brefs délais, une consultation internationale avec des pays capables de fournir jusqu'à un million de têtes de bétail en prévision de l'Aïd El-Adha.

- Inclure dans le cahier des charges un plafond de prix.

- Confier à l'Etat l'importation via ses

établissements et organismes spécialisés dans la filière.

- Recours à des coopératives publiques spécialisées à travers les wilayas pour la vente de bétail, en coordination avec les autorités et institutions habilitées à la vente.

- Possibilité de vente via les services des oeuvres sociales des organismes, institutions et entreprises, ces derniers devant se charger de la distribution et de la coordination avec les partenaires sociaux.

Concernant l'avancement de la réalisation de la ligne ferroviaire (Gara Djebilet - Béchar) et les études préliminaires du projet de la ligne ferroviaire (Laghouat - Tamanrasset) et (El Meniaa - Timimoun - Adrar)

- Monsieur le Président a ordonné le lancement immédiat de la concrétisation du projet de la ligne ferroviaire reliant Laghouat à Tamanrasset, et de la ligne El Meniaa - Timimoun - Adrar, en raison de leur extrême importance stratégique pour l'économie nationale, ainsi que pour la dimension sociale de l'Algérie, qui a amorcé une dynamique de développement pionnière avec un impact national, continental et international.

Concernant l'exposé sur la filière du marbre

- Le président de la République a ordonné l'organisation de ce secteur ancien et stratégique, ainsi que la collaboration avec des partenaires internationaux pro-

fessionnels et leaders dans cette industrie.

- Afin de soutenir le produit national, Monsieur le Président a ordonné l'interdiction de l'importation de dalles de marbre finies, tout en lançant de nouveaux investissements et en introduisant des réformes dans cette industrie.

- Le président de la République a encouragé les responsables de ce secteur à relever le seuil de l'investissement de façon minutieusement étudiée, étant une source non négligeable de devises, et pourvoyeur d'emplois pour les jeunes.

Concernant la rentrée de la formation professionnelle de février 2025

- Monsieur le président a souligné que le secteur attire désormais davantage de jeunes après l'adoption par le ministère d'une nouvelle vision de la formation, adaptée à la demande du marché dans des spécialités stratégiques.

- Il a ordonné de former davantage de jeunes dans le secteur agricole, notamment dans les filières de l'élevage de bétail dans le cadre de la production familiale, l'arboriculture, ainsi que l'horticulture à large usage, ce qui permet l'utilisation des technologies scientifiques modernes.

- Monsieur le président a également ordonné l'organisation d'un salon national dédié aux petits éleveurs de bétail, en coordination avec le ministère de l'Agriculture.

Avant la clôture, le Conseil des ministres a approuvé un décret présidentiel portant sur un accord entre l'Algérie et la Slovénie, pays ami, relatif à l'exemption mutuelle des exigences d'obtention de visa de court séjour pour les détenteurs de passeports diplomatiques et de mission.



ELECTIONS SÉNATORIALES

Le FLN confirme son leadership

Apparemment l'opération électorale relative au renouvellement partiel, des membres du Conseil de la nation s'est déroulée dans de bonnes conditions.

PAR KAMAL HAMED

Des élections qui ont permis aux deux partis qui dominent déjà au niveau de la chambre haute du Parlement de consolider leurs positions. En effet, à en croire les résultats préliminaires, le parti du FLN et celui du RND sont arrivés respectivement premier et second en nombre de sièges obtenus lors de cette élection. Le front El Mastaba, arrivé en troisième position, a réalisé une remarquable percée alors que les indépendants et les partis islamistes n'ont pas pu créer la surprise puisque ils arrivent loin derrière au même titre que le FFS lequel, comme attendu, a gagné haut la main dans son fief qu'est la Kabylie. Ainsi donc l'ex parti unique a confirmé qu'il est toujours la première force politique au sein du Conseil de la nation. Selon donc les résultats préliminaires, en attendant



bien sur les résultats définitifs, le FLN a obtenu pas moins de 19 sièges. Il a ainsi remporté le siège de la capitale, Alger, devançant tous ses rivaux. Comme il a gagné dans la capitale de l'ouest algérien, Oran, ainsi que dans d'autres grandes wilayas à l'exemple de Tébessa, Blida et Jijel. Cependant,

comparé aux résultats du dernier scrutin relatif au renouvellement partiel des membres du Conseil de la nation, qui a eu lieu en 2022, le parti du FLN a enregistré une baisse puisque il a reculé de six sièges. Le RND est donc arrivé en deuxième position avec 14 sièges. Ce parti a fait mieux que

lors du scrutin de 2022 où il n'a obtenu que 11 sièges. En tout cas ces deux partis, qui disposent de loin le plus grand nombre de sièges au Sénat ont réussi à préserver leurs positions. La surprise est venue du front EL Mousstakbal. Ce parti, arrivé en troisième position, a réussi à obtenir 10 sièges. Il a donc doublé son score puisque lors de la précédente élection de 2022 il n'a obtenu que 5 sièges. Les candidats indépendants ont enregistré un net recul par rapport aux élections de 2022. Lors de ce dernier scrutin ils ont remporté 14 sièges alors qu'avant-hier ils n'ont réussi à obtenir que 6 sièges. De son côté la mouvance islamiste n'a pas réussi à ébranler la domination des partis du FLN et du RND. Les deux partis de cette mouvance qui ont pris part au scrutin, à savoir le MSP et le mouvement El Bina, ont en effet obtenu chacun 3 sièges. El Bina a ainsi remporté les sièges de Laghouat, de Médéa et de Tamanrasset alors que le MSP s'est imposé à Adrar, Timimoune et Bordj Bou-Arréridj. Enfin, le FFS a sauvé son leadership dans les wilayas de Tizi Ouzou et de Béjaïa en remportant les deux sièges mis en jeu dans de ces deux wilayas.

K.H.

RECOURS AUX ARMES CHIMIQUES EN ALGÉRIE:

Un chercheur français identifie «450 opérations militaires» françaises

L'historien français Christophe Lafaye a dénoncé le recours de la France aux armes chimiques pendant la Guerre de libération nationale, affirmant avoir réussi à identifier «450 opérations militaires» ayant eu recours à ces armes durant la période 1957-1959. Dans l'état actuel de ses recherches, Christophe Lafaye a pu identifier «450 opérations militaires ayant eu recours aux armes chimiques en Algérie, principalement concentrées dans les zones montagneuses en Haute-Kabylie et dans les Aurès», souligne le site d'information actu.fr qui l'a interviewé. Toutefois, si ce chercheur a pu établir l'existence de 450 opérations, «le tableau demande à être complété par l'ouverture d'archives encore aujourd'hui classées», affirme ce site.

«Un certain nombre de documents sont accessibles mais pas les comptes rendus d'opération, les journaux de marche et opérations, soit le journal de bord de l'unité. La consultation de ces documents est pourtant essentielle car ils permettraient d'évaluer les victimes et, par recoupement, d'identifier des victimes portées disparues. C'est important pour les familles. Et puis, ces documents permettraient de faire une cartographie exhaustive des sites où ces armes ont été utilisées et des lieux exposés aux retombées», indique Christophe Lafaye au site. Malgré ces contraintes, le travail de

Christophe Lafaye retrace de manière assez précise l'histoire de l'utilisation des armes chimiques par l'armée française. «J'ai pu quand même retrouver certaines décisions politiques. C'est le ministre Maurice Bourgès-Maunoury donc qui a signé l'autorisation d'utilisation des armes chimiques. La 4e République puis la 5e République ont totalement assumé, ordonné et organisé la conduite d'une guerre chimique» en Algérie, ajoute-t-il. Pour cet historien, «l'un des personnages centraux de cette histoire, c'est le général Charles Ailleret».

"C'est un polytechnicien resté dans la postérité comme le père militaire de la bombe atomique française. Mais lors de son passage au commandement des armes spéciales, c'est lui qui va faire la promotion de l'emploi des armes chimiques en Algérie. Il a écrit un livre en 1948 dans lequel il décrit l'utilisation de la science dans la guerre comme étant un élément de supériorité dans la conduite des opérations. Il a une conviction profonde dans les vertus de la science comme arme pour remporter la victoire sur le terrain, déplore-t-il. Il affirme, dans ce contexte, avoir pu, à travers les archives, «confirmer l'utilisation d'un gaz appelé CN2D. C'est un composé de deux gaz : le gaz CN est un dérivé du cyanure et le gaz DM qui est une arsine, donc un dérivé de l'arsenic, pour faire simple». «Il y a un

troisième élément appelé kieselgurh: c'est une terre siliceuse très fine, de l'ordre du micron, et qui va mutualiser l'effet extrêmement irritant des arsines avec la rapidité d'action du CN. C'est la combinaison de ces trois éléments qui crée un gaz mortel», explique Christophe Lafaye. Ces gaz, poursuit-il, «regroupés en une seule munition et dans des quantités extrêmement importantes, entraînaient assez rapidement la mort des gens qui se trouvaient à l'intérieur des grottes». Selon Christophe Lafaye, docteur en Histoire contemporaine de l'université d'Aix-Marseille et chercheur associé à l'université de Bourgogne, l'armée française décide, dès 1956, de former des équipes spéciales pour l'emploi de ces armes chimiques. «Des groupes formés d'appelés du contingent : on les appelait les sections (Armes spéciales). La première unité est créée en Algérie le 1er décembre 1956», note l'historien qui a pu «confirmer l'activité de 119 unités de ce type entre 1957 et 1959 sur le territoire algérien». Au cours de ses recherches, Christophe Lafaye a pu confirmer l'existence d'une opération ayant fait 116 martyrs, selon le site d'information, soutenant même que le recours de l'armée française aux armes chimiques en Algérie «ne tient pas du hasard mais (relève) d'une véritable doctrine militaire».

R.N.

DIPLOMATIE : Attaf reçoit la vice-présidente de la Commission de l'UA

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a reçu, lundi au siège du ministère, la vice-présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Mme Monique Nsanabaganwa, qui lui a rendu une visite d'adieu quelques jours avant la fin de son mandat, indique un communiqué du ministère.

Lors de cette rencontre, M. Attaf a félicité Mme Monique Nsanabaganwa d'avoir mené à terme son mandat à la Commission de l'UA, saluant «les efforts qu'elle a consentis au service de l'agenda continental», tout en lui souhaitant «plein succès dans ses projets futurs», précise la même source.

L'audience a également été l'occasion pour les deux parties de «procéder à un échange de vues et d'analyses sur les développements de la situation à l'échelle continentale, notamment sur les perspectives de renforcement de l'action africaine commune pour relever les défis posés en matière sécuritaire, politique et de développement», conclut le communiqué.

R.N.

FAKE NEWS

Le Bureau national du Hajj appelle à éviter les informations erronées et à se fier aux sources officielles

Le Bureau national du Hajj et de la Omra a récemment lancé un appel à l'attention des citoyens algériens qui prévoient d'accomplir le Hajj cette saison.

Il leur a demandé de ne pas se laisser influencer par des informations incorrectes, notamment celles concernant le programme des voyages.

Dans un communiqué officiel, l'office a précisé que certaines pages sur les réseaux sociaux diffusent des informations erronées visant à perturber l'organisation des déplacements pour les pèlerins.

Ces informations fausses peuvent semer la confusion parmi les personnes désireuses de partir en Arabie Saoudite pour accomplir les rites du Hajj.

Le Bureau national a donc insisté sur la nécessité de s'en remettre uniquement aux canaux officiels pour toute information liée au programme des voyages et aux démarches administratives nécessaires.

Une précaution face aux rumeurs

Le Hajj est une obligation religieuse pour les musulmans, et chaque année, l'organisation du voyage mobilise de nombreuses autorités pour garantir le bon déroulement de cette expérience spirituelle.

Cependant, avec la montée de l'utilisation des réseaux sociaux, les rumeurs et informations erronées se propagent rapidement.

C'est dans ce contexte que l'office rappelle la nécessité de se baser sur des sources fiables.

Importance des canaux officiels

Dans son communiqué, le Bureau du Hajj a précisé que les citoyens doivent suivre les informations disponibles sur ses sites web officiels et ses numéros de téléphone dédiés.

Cela permettra de s'assurer que les démarches sont bien respectées et que les citoyens sont bien informés, sans être influencés par des rumeurs non vérifiées.

Face aux défis posés par la propagation d'informations erronées, le Bureau national du Hajj invite tous les pèlerins à faire preuve de prudence et à consulter uniquement les sources officielles.

Cela permettra de garantir que le voyage du Hajj se déroule dans les meilleures conditions possibles et sans perturbations dues à des informations trompeuses.

LE MINISTÈRE DU COMMERCE LANCE UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

Réduire le gaspillage alimentaire pendant le mois sacré



Le ministère du Commerce et de la Régulation du marché national, en collaboration avec divers secteurs et organismes concernés, a lancé une campagne nationale pour réduire le gaspillage alimentaire durant le mois sacré de Ramadan, sous le slogan «MATABDERSH... KHALLI ENNAAMA TDOOM» (Ne gaspillez pas... Faites durer la bénédiction).

PAR HAMROUCHE MOUNIR

Selon un communiqué de presse de la ministre, cette campagne a pour objectif de promouvoir la culture de la modération et de sensibiliser les citoyens à l'importance de la consommation responsable, en particulier pendant le mois de Ramadan, une période où la

demande en produits alimentaires connaît un pic important.

Sensibiliser à l'importance de la consommation responsable

Le mois de Ramadan est traditionnellement marqué par un accroissement des achats alimentaires, souvent accompagné d'un excès de consommation et de gaspillage. L'objectif principal de cette campagne est donc de réduire le gaspillage en encourageant une approche plus rationnelle dans les habitudes de consommation. Cette initiative vise également à sensibiliser les citoyens sur la nécessité de préserver les ressources alimentaires, un geste qui non seulement profite à l'économie nationale mais aussi renforce les valeurs de solidarité et de responsabilité sociale.

En effet, limiter le gaspillage contribue à alléger les coûts économiques tout en renforçant le partage et l'entraide communautaire, des principes importants pendant le mois de Ramadan.

La campagne comprend une série d'activités de sensibilisation, telles que des campagnes médiatiques et éducatives, mais aussi des actions de terrain, réalisées en

partenariat avec les commerçants, les producteurs, les associations professionnelles et les organismes de protection des consommateurs.

Des actions concrètes pour atteindre les objectifs

L'objectif est de diffuser largement le message du respect des ressources disponibles et d'encourager les citoyens à faire preuve de responsabilité dans leurs habitudes de consommation, notamment à travers une meilleure gestion des achats alimentaires et une réduction des excédents inutiles.

Le gaspillage alimentaire reste un problème majeur pendant le mois de Ramadan, mais avec cette campagne nationale, le ministère du Commerce souhaite instiller un changement dans les comportements des citoyens.

À travers des initiatives concrètes de sensibilisation et de collaboration avec tous les acteurs concernés, l'Algérie espère encourager une consommation plus durable et responsable, tout en préservant les valeurs de solidarité et d'entraide qui caractérisent cette période spirituelle.

H. M.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Bilan des activités de contrôle en Algérie durant la première semaine du Ramadhan

Le ministère du Commerce et de la Régulation du marché a dévoilé hier, un bilan des activités de contrôle pour la première semaine du mois de Ramadan.

Dans un communiqué officiel, le ministère a précisé que pas moins de 59 884 interventions sur le terrain ont été effectuées durant cette période.

Ces opérations ont permis d'identifier 8 057 infractions, et d'ouvrir 7 815 procès-verbaux pour un suivi judiciaire.

Par ailleurs, un total de 184,59 tonnes de produits divers ont été saisies, ainsi que 450 739 litres de liquides.

La valeur totale des biens confisqués a été estimée à 34,59 millions de dinars algériens.

Le mois de Ramadan est une période critique pour les marchés, souvent marquée par une forte demande de produits alimentaires et une tendance à la spéculation.

C'est pourquoi le ministère du Commerce met en place des mesures strictes pour contrôler les prix et la qualité des produits disponibles.

L'intensification des contrôles en période de Ramadan

Ce bilan met en évidence l'importance des efforts de surveillance pendant cette période sensible, dans un contexte où la régulation des prix et la lutte contre les pratiques frauduleuses sont des priorités majeures pour garantir un approvisionnement stable pour la population.

Une lutte contre la fraude et les abus commerciaux

Les interventions menées par les équipes de contrôle montrent une détermination à lutter contre la fraude, les abus de prix et les manquements aux réglementations

commerciales. La saisie des produits illégaux ou non conformes contribue à protéger les consommateurs, tout en veillant à ce que les règles du marché soient respectées.

Cette initiative du ministère du Commerce s'inscrit dans un cadre plus large de lutte contre l'inflation et l'instabilité des prix, visant à protéger les consommateurs et à renforcer la confiance dans les produits commercialisés pendant cette période de forte consommation.

Le mois de Ramadan représente un défi particulier pour les autorités algériennes en matière de régulation du marché.

Grâce à un dispositif de contrôle renforcé, le gouvernement tente de limiter les abus commerciaux et de garantir que les produits alimentaires et les biens de consommation restent accessibles à tous les citoyens.

PROJET DE LOI MINIÈRE:

Simplification des procédures et nouvelles incitations aux investisseurs nationaux et étrangers

Le projet de loi régissant les activités minières, en cours d'étude au niveau de la commission des Affaires économiques de l'APN, vise, à travers une série de nouvelles mesures, à améliorer le climat d'investissement minier en simplifiant les procédures d'accès à l'activité de recherche et d'exploitation, en rendant ces procédures plus transparentes avec des conditions plus stimulantes aux investisseurs publics et privés, nationaux et étrangers.

PAR ROSA CHAOUI

Outre l'annulation de certaines mesures en vigueur dans le cadre de l'actuelle loi comme la règle des 51/49%, le texte, dont l'APS a consulté une copie, comprend une série de dispositions dans la cadre de l'investissement et l'exploitation et la valorisation des divers métaux en facilitant les procédures, dans la perspective d'une nouvelle politique nationale minière qui soit plus stable et durable.

Le projet de loi, qui sera débattu bientôt au niveau des deux chambres du Parlement, vise à mettre en place des mesures incitatives et à caractère durable pour attirer les capitaux et les technologies dans la recherche et l'exploitation minière.

Et comme mesure principale, le projet de loi supprime les dispositions relatives au caractère stratégique des substances minérales et fossiles contenues dans la loi actuellement en vigueur (Loi N 14-05 du 24 février 2014 portant loi minière).

La loi de 2014 n'accorde pas le droit aux opérateurs miniers privés nationaux ou étrangers d'exercer une activité dans le cadre d'un permis minier mais en vertu d'un contrat avec une entreprise nationale détentrice du permis suivant la règle 51/49%, ce qui a «diminué l'attractivité de l'investissement privé national et étranger et a constitué une contrainte au développement et à la valorisation de ces substances minérales».

Parmi les facteurs qui ont conduit à l'élaboration de ce nouveau cadre législatif, la «lenteur et la complexité des procédures légales et réglementaires d'octroi des permis miniers et l'accès conditionné des investisseurs privés nationaux et étrangers, et l'insuffisance des données géologiques et minières de l'Algérie» ce qui a conduit à «une contribution modeste des investissements miniers», lit-on dans l'Exposé des motifs de ce texte.

Ainsi, ce dernier introduit l'octroi des permis d'exploitation des titres miniers aux personnes morales créées par les actionnaires étrangers de droit algérien de manière à donner à l'entreprise nationale



le droit à une participation limitée au maximum à 20% du capital de la société exploitante durant toute la durée de vie de la mine, alors que cette participation n'est pas exposée à toute réduction en cas d'une augmentation du capital.

Le texte, avec ses 218 articles répartis sur 10 chapitres, stipule également qu'il est possible pour l'entreprise nationale de détenir une participation illimitée dans le capital de la société exploitante du gisement où l'Etat a investi dans la phase recherche et localisation.

Selon le projet de loi, les activités de recherche et d'exploitation des substances minérales ou fossiles sont exercées exclusivement en vertu de titres et de permis miniers notamment pour l'exploration des carrières ou des mines et l'exploitation des résidus miniers ou la collecte des météorites ainsi que la prospection et l'exploitation artisanale des mines.

Les titres et licences minières délivrés ne confèrent pas à leur titulaire un droit de propriété sur le sol ou le sous-sol, conformément à l'article 59 du texte.

Une procédure unique au lieu de la double procédure

Afin de mettre fin aux obstacles bureaucratiques et diminuer la durée de traitement des demandes d'obtention des titres miniers, le texte propose des mesures permettant de promouvoir le partenariat dans toutes ses formes avec les sociétés privées nationales et étrangères afin notamment de garantir de financer les activités et le transfert de technologie.

L'article 66 stipule que chaque demandeur d'un permis de sondage, et afin d'autoriser l'exploration des mines et carrières, doit préalablement être une personne morale de droit algérien ou étranger, ou être une personne morale de droit algérien pour les permis d'exploitation des mines et de carrières, alors que pour les permis d'exploitation artisanale des mines et des carrières il est exigé au demandeur d'être une personne physique de nationalité algérienne ou une personne morale de droit algérien. L'octroi du permis minier est accordé, selon le projet de loi, pour une durée maximale de 30 ans avec possibilité de renouvellement à plusieurs reprises autant que le permettent les réserves à exploiter, tandis que la durée du permis d'exploitation des carrières a été limitée à une durée maximale de 15 ans avec possibilité de renouvellement (article 100). Concernant le permis d'exploitation artisanale des mines et des carrières, il est accordé par l'Agence nationale des activités minières pour une durée maximale de 5 ans avec possibilité de renouvellement à l'opérateur exploitant à plusieurs fois consécutives et pour la même durée.

Parmi les nouvelles dispositions introduites afin de simplifier les procédures, le projet de loi consacre une procédure unique pour l'obtention du permis minier afin de relancer le secteur au moment où les activités minières sont soumises actuellement à la double procédure liée à la législation minière et environnementale, ce qui a "constitué une contrainte pour les projets miniers" durant les

années passées.

Le texte renforce, d'autre part, le rôle de l'Agence nationale des activités minières et l'Agence du service géologique et l'Agence du service géologique d'Algérie en les chargeant des missions de la régulation notamment pour élaborer et valider les règlements, les orientations et les normes de protection des biens géologiques et minéraux.

Parmi les nouvelles mesures contenues dans le projet de loi, l'introduction de la notion du «contenu local» en vue de valoriser les produits miniers localement pour une plus grande valeur ajoutée, à travers la mise en place d'unités de transformation et donner la priorité à l'emploi de la main d'œuvre locale et au transfert de la technologie. Cette mesure prend en considération, et comme priorité, la satisfaction des besoins du marché national en produits miniers finis, sachant que le texte incite les opérateurs miniers à contribuer efficacement à augmenter la valeur ajoutée des produits miniers via une opération intégrée (le traitement, l'affinage et la transformation de l'ensemble ou d'une partie des produits miniers au niveau des unités existantes en Algérie).

Ce texte crée également le «droit de priorité» qui donne la possibilité, avec certaines conditions, aux propriétaires de terrains ayant des capacités techniques et financières, d'exploiter et de valoriser les substances minérales relevant au mode de carrière, et éviter ainsi les litiges entre investisseurs dans le domaine minier et les propriétaires terriens.

R.C.

PATRONAT:

L'Unep organisera vendredi prochain une rencontre sur le partenariat public-privé

L'Union nationale des entrepreneurs publics (Unep) organisera vendredi prochain à Alger, une rencontre consacrée au partenariat public-privé sous le thème «le rôle de l'entreprise dans l'émergence de l'économie algérienne», a-t-elle indiqué lundi dans un communiqué. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de «l'axe global de réflexion de l'organisa-

tion et sera l'occasion de traiter du partenariat public privé», précise la même source. «Nos débats et réflexions pourraient constituer une contribution et un enrichissement au projet de texte législatif relatif à ce partenariat», ajoute le communiqué. Il s'agit selon l'Unep d'une rencontre d'études et de débats, dont les contributions pratiques, nées de l'expérience

des participants pourraient constituer des bases de recommandations que l'organisation adressera aux pouvoirs publics.

En marge de cette rencontre, il sera question aussi d'échanger collectivement autour des actions et activités réalisées depuis la dernière réunion de l'Unep et des perspectives de l'organisation.

R.N.



RELEVER LE GOÛT DES PLATS

Utilisation des épices et aromates en cuisine



La tolérance du
Prophète (ﷺ) envers
les autres religions





RELEVER LE GOÛT DES PLATS

Utilisation des épices et aromates en cuisine

La cuisine marocaine et du Maghreb est très parfumée, parfois très épicée ou plus douce, selon les goûts et les régions.

Nous allons tenter d'en savoir plus sur l'utilisation des épices dans la cuisine maghrébine.

Safran

L'épice la plus chère au monde est vendue en petites doses et s'emploie avec parcimonie. On le trouve sous forme de filaments séchés ou de poudre. Dès qu'une recette fait mention de safran en cuillerées à café, il s'agit de curcuma et non de safran véritable.

Il existe donc sous deux formes : en poudre ou en filaments. La poudre est utilisée pour les viandes braisées et les filaments pour les riz et les soupes. Il donne aux plats une saveur et une couleur typique fort appréciée.

Poivre

Le poivre blanc est plus fort lorsqu'il n'est pas cuit. Aussi, il est recommandé de l'ajouter en fin de cuisson. Il est souvent utilisé avec le gingembre pour des préparations tout en vigueur. Le poivre noir est plus souvent utilisé, notamment avec la noix de muscade. Gris, blanc, noir, son parfum diffère légèrement selon sa couleur qui dépend de l'arbre qui le produit et/ou de la maturité de la graine. Vous pouvez composer votre propre mélange, en y adjoignant un peu de coriandre et de piment de Jamaïque. Évitez le poivre vendu en poudre qui perd trop vite son parfum. Un vrai poivre mérite son moulin particulier.

Cumin

Il est très utilisé, surtout lorsqu'il est en poudre. Il ne faut pas trop le faire cuire, mais plutôt l'ajouter en fin de cuisson, si on veut se préserver d'une certaine amertume. Mais cette amertume a néanmoins ses adeptes. Très utilisé dans la cuisine nord-africaine, le cumin relève traditionnellement les couscous, les tajines et les merguez par sa saveur légèrement anisée. Épice régulièrement importée du Maroc.

Gingembre

Il est utilisé dans les préparations mijotées, là encore souvent en fin de cuisson et modérément, car il peut être assez fort et amer.



Cannelle

C'est une épice très appréciée au Maroc et au Maghreb. On l'utilise aussi bien pour les plats sucrés que les plats salés. Inséparable de la pomme, la cannelle est aussi parfaite aussi pour les viandes à l'étouffée. La cannelle possède également la qualité reconnue de soulager les gaz et les coliques tout en stimulant l'appétit.

Paprika

Le paprika doux ou fort, selon les goûts, colore les préparations et les relève.

Noix de muscade

Elle doit être utilisée avec parcimonie. Elle est souvent associée au paprika ou au gingembre. La noix de muscade se marie aussi bien avec le salé qu'avec le sucré. Elle aromatise les sauces et les poissons mais aussi certaines pâtisseries orientales et desserts.

Menthe

Elle est très appréciée dans la cuisine du Maghreb. Il y a la menthe sauvage, connue sous le nom de fliou, d'utilisation courante en infusions et dans les tajines et la menthe verte utilisée fraîche ou sèche et pulvérisée. Fraîche, elle sert à la préparation du thé à la menthe et sèche, entre dans la composition de nombreux plats ou salades. La menthe se marie bien avec la viande de mouton, le concombre, les légumes secs, les tomates et elle est indispensable pour le taboulé nord-africain. Elle est l'ingrédient principal pour la composition du thé marocain.

Coriandre

Elle est très utilisée dans les soupes,

les potages, les boulettes de viande hachée et les tajines. Privilégiez la coriandre fraîche à la saveur bien plus délicate que sa variante sèche ou en graines. Les graines de coriandre sont petites (quelques millimètres de diamètre), creuses, de couleur brun clair à beige. Leur goût est différent de celui des feuilles. Elles sont usuellement utilisées séchées. Pêlées avec de l'ail et du poivre, elles constituent un condiment de base. Inséparable des préparations dites "à la grecque" et des cornichons.

Persil

Le persil connu dans la cuisine maghrébine est le persil plat, il est plus tendre et plus parfumé que le persil frisé.

Eau de fleur d'oranger

L'eau de fleur d'oranger entre dans la composition de nombreux desserts et de quelques plats mijotés. Ne la faite pas cuire, elle perdrait de sa saveur.

Ail

Originnaire du nord du continent asiatique, l'ail s'intègre parfaitement à la cuisine maghrébine. Il relève le goût des plats. Il est considéré comme l'antibiotique des pauvres.

Aneth

Originnaire du Bassin méditerranéen, elle aromatise très bien les poissons. Pour conserver son arôme, il faut faire attention à ne jamais le faire cuire.

Anis étoilé

Très odorante, parfaite pour les pots-au-feu.

Anis vert

Il entre dans la composition du pain

d'épice et de bien des pâtisseries traditionnelles.

Basilic

Cette plante savoureuse est originaire du Moyen-Orient et de l'Inde mais elle a conquis la cuisine marocaine. Elle entre dans la composition de nombreux mets. Pour les plats chauds il faut l'ajouter juste avant de servir pour lui conserver sa saveur vive et fraîche.

Cardamome

Épice indienne par excellence, elle accompagne merveilleusement l'agneau, les aubergines et bien d'autres mets...

Clou de girofle

Cette épice a une saveur tenace, âcre et piquante et rehausse parfaitement le goût des autres épices qui lui sont associées. Idéalement pour la cuisson du poisson et du riz.

Curcuma

Cette épice est souvent confondue avec le safran car, comme lui, c'est un colorant jaune-orangé très concentré. Elle est légèrement piquante et amère. Il est à l'origine du colorant alimentaire jaune industriel.

Curry

Ce mélange comprend généralement anis, cardamome, girofle, gingembre, curcuma (d'où sa couleur jaune), piment (plus ou moins), cumin, cannelle et noix de muscade. Le plus fort est le plus foncé.

Laurier

Ses feuilles sont utilisées en cuisine pour leur arôme. Il s'emploie séché et s'infuse ou cuit dans la sauce. Le laurier s'emploie également pour traiter les crampes abdominales en infusion.

Ras el hanout

Produit du Maroc originellement composé d'au moins 37 épices dont la cardamome, la noix de muscade, le piment, le poivre, les boutons de rose, la fleur d'ris, etc. Très parfumé mais très doux, il est inséparable d'un bon bouillon de couscous, intervient dans les tajines et nombre de cuissons pochées.

Vanille

Celle de l'île de la Réunion (vanille Bourbon) est la meilleure. Préférez la vanille pure, très noire, vendue en flacons. Utilisez-la dans des sauces salées ; son parfum surprend agréablement.



CARNET DE RECETTES

Crêpes fourrées aux fruits secs

Ingrédients pour la pâte à crêpes (12 crêpes) :

1/2 litre de lait
50 g de beurre fondu
1 c. à s. de sucre semoule
1 sachet de sucre vanillé
225 g de farine
2 œufs

Pour la garniture :

120 g d'abricots séchés
120 g de figues séchées
1/2 petit verre de jus d'orange
50 g de noix
50 g de sucre semoule
3 bâtonnets de cannelle
Quelques amandes effilées grillées

Préparation de la pâte :

Verser le lait dans un mixeur, ajouter le beurre, les œufs, le sucre semoule, le sucre vanillé et la farine. Mixer le tout jusqu'à obtention d'une crème fluide. Laisser reposer pendant quelques minutes avant la cuisson. (On peut également utiliser un fouet manuel). Faire chauffer une poêle antiadhésive et la beurrer très légèrement. Verser la quantité d'une demi-louche de pâte et l'incliner de façon à recouvrir tout son fond. Faire dorer la crêpe des deux côtés puis la déposer sur un linge propre. Continuer ainsi jusqu'à épuisement de la pâte.

Préparation de la garniture des crêpes :

Faire ramollir les abricots et les figues séchés dans l'eau environ 1 heure. Les égoutter et les découper en petits morceaux. Les disposer dans une poêle sur feu doux, ajouter le jus d'orange, le sucre semoule et les bâtonnets de cannelle en remuant délicatement. Découper les noix en petits morceaux et les ajouter dans la poêle. Remuer le tout jusqu'à caramélisation. Retirer du feu, laisser refroidir puis enlever les bâtonnets de cannelle. Étaler les crêpes, les fourrer avec 1 c. à s. du mélange puis les enrouler. Les disposer dans un plat de présentation et les servir garnies d'amandes effilées.



Chorba langues d'oiseau et boulettes de viande



Ingrédients :

500 g de bœuf haché
2 courgettes, coupées en morceaux d'1 cm
2 carottes, coupées en morceaux de 1 cm
4 tasses (1 l) de bouillon de poulet ou de légumes
1 œuf, légèrement battu
2/3 tasse (50 g) de chapelure fraîche
2 gousses d'ail écrasées
1 oignon, haché finement
2 c. à s. d'huile d'olive
1 c. à c. de chaque (cannelle moulue et de gingembre moulu)
2 c. à c. de cumin
1/2 bouquet de coriandre, feuilles cueillies, les tiges hachées
1/2 c. à c. de flocons de piment séché
1 tasse (200 g) de langues d'oiseaux

Préparation :

Chauffer 1 cuillerée à soupe d'huile dans une grande casserole à feu moyen. Ajouter la moitié de chacun de l'oignon et l'ail, puis cuire, en brassant, pendant 2-3 minutes jusqu'à ce qu'ils ramollissent. Incorporer la cannelle, le gingembre et 1 cuillerée à café de cumin et cuire pendant 2 minutes ou jusqu'à ce que le tout soit parfumé. Transférer dans une assiette à refroidir. Remettre la casserole sur feu moyen avec 2 cuil d'huile. Ajouter les tiges de coriandre et le reste de l'oignon et l'ail et cuire, en brassant, pendant 2-3 minutes jusqu'à ce qu'ils ramollissent. Ajouter les flocons de piment et 1 cuillerée à café de cumin restant, puis faites cuire encore 1 minute ou jusqu'à ce qu'il soit parfumé. Incorporer les carottes, les courgettes, le bouillon et 1 tasse (250 ml) d'eau, porter à ébullition et laissez cuire pendant 5 minutes ou jusqu'à ce que les légumes soient tendres. Pendant ce temps, à l'aide de vos mains, combiner le mélange d'oignon, haché, l'œuf et la chapelure dans un bol et assaisonner. Rouler en boulettes de la taille d'une noix et réfrigérer pendant 10 minutes. Chauffer le reste de l'huile, 1 cuillerée à soupe dans une poêle à feu moyen-élevé. Cuire les boulettes, en lots, pendant 2-3 minutes jusqu'à ce qu'elles soient dorées. Ajouter les langues d'oiseaux et laisser cuire pendant 3-4 minutes jusqu'à tendreté. Ajouter les boulettes et cuire encore 3-4 minutes. Pour servir, parsemer de feuilles de coriandre et amandes.

Tajine d'agneau aux olives et citron confit



Ingrédients :

Des morceaux d'agneau (au choix)
1 tomate râpée
1 oignon haché
2 gousses d'ail
1/2 bouquet de coriandre hachée
250 g d'olives vertes coupées en deux
1 citron confit
Huile d'olive
1/2 c. à c. de gingembre
Sel, poivre
1/2 c. à c. de ras el hanout
Curcuma
250 g de champignons de Paris frais

Préparation :

Commencer par dessaler les olives en les portant à ébullition avec une tranche de citron (répéter l'opération 2 fois en changeant l'eau). Faire revenir les champignons émincés dans un filet d'huile d'olive et réserver. Chauffer l'huile d'olive dans un tajine ou une marmite. Ajouter la viande et faire revenir quelques minutes. Ajouter les oignons hachés ainsi que l'ail émincé. Ajouter la coriandre hachée ainsi que les épices. Raper la tomate. Ajouter le citron confit coupés en lanière en retirant la chair si désiré. Mouiller d'eau et laisser cuire la viande à couvert. 10 minutes avant la fin de la cuisson ajouter les champignons ainsi que les olives vertes. Laisser réduire la sauce. Saupoudrer de coriandre ciselée et décorer de lamelles de citron confit

Salade de pommes de terre aux haricots verts



Ingrédients :

500 g de petites pommes de terre
250 g de haricots verts
4 c. à s. d'huile
1 c. à s. de vinaigre
1 gousse d'ail écrasée
2 piments, épépinés et émincés
6 brins de coriandre, hachés
1 c. à c. de graines de carvi

Préparation :

Couper en deux les pommes de terre, les faire cuire à petit bouillon 20 mn. Elles doivent être tendres, mais fermes, les égoutter. Ébouillanter, puis égoutter les haricots.

Assaisonnement :

Mettre dans un bol l'huile d'olive, le vinaigre, l'ail, les piments, la coriandre, le carvi et battre le tout. Servir la salade tiède ou froide, avec l'assaisonnement préparé au dernier moment.

La tolérance du Prophète (QSSSL) envers les autres religions

Les relations du Prophète (Que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur Lui) avec les gens d'autres religions sont résumées dans ce verset du Coran : "À vous votre religion et à moi la mienne." (Coran 109:6) À l'époque du Prophète, la Péninsule arabe comptait plusieurs religions sur son territoire. Il y avait des chrétiens, des juifs, des zoroastriens et des polythéistes, de même que des gens qui n'étaient affiliés à aucune religion.

Un coup d'œil à la biographie du Prophète (Que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) nous fait découvrir plusieurs exemples démontrant son haut niveau de tolérance envers les gens d'autres confessions. Afin de comprendre et d'apprécier cette tolérance, on doit la remettre dans son contexte, à l'époque où l'islam était un État officiel, avec des lois spécifiques établies par le Prophète et conformes aux principes de la religion. Il existe de nombreux exemples, au cours des treize années de sa mission qu'il a passées à la Mecque, où le Prophète a fait preuve de tolérance. Comme certains pourraient croire qu'il cherchait par là à améliorer l'image des musulmans et le statut social de l'islam en général, nous ne tirerons nos exemples que de l'époque qui commence avec la migration du Prophète à Médine et, plus précisément, à partir du moment où la constitution fut établie.

La Sahifah

Le meilleur exemple de tolérance dont le Prophète fit preuve envers des membres d'autres religions fut sans doute la constitution elle-même, appelée "Sahifah" par les premiers historiens. Quand le Prophète émigra à Médine, cela mit fin à son rôle de simple leader religieux; il devint le leader politique d'un État gouverné selon les préceptes de l'islam, ce qui exigeait l'établissement de lois claires afin d'assurer l'harmonie et la stabilité dans une société qui sortait à peine de décennies de guerres de toutes sortes. Il était, donc, essentiel d'assurer une coexistence paisible entre musulmans, juifs, chrétiens et polythéistes. Le Prophète rédigea une constitution détaillant les responsabilités de chaque groupe résidant à Médine, de même que leurs obligations les uns envers les autres et certaines restrictions pour chacun. Chaque groupe se devait de respecter les détails de cette constitution et toute violation de l'un de ses articles était considéré comme une trahison.

Une seule nation

Le premier article de cette constitution stipulait que tous les habitants de Médine, c'est-à-dire les musulmans et tous les juifs, chrétiens et idolâtres qui avaient signé le traité de paix, constitu-



aient "une seule nation, à l'exclusion de toutes les autres". Ils étaient tous considérés comme membres et citoyens de Médine, indépendamment de leur race, religion ou lignée. Les nonmusulmans jouissaient de la même protection et de la même sécurité que les musulmans, tel que stipulé dans un autre article qui disait : "Les juifs qui sont avec nous recevront de l'aide et seront traités de façon équitable. Ils ne seront point lésés et aucun soutien ne sera apporté à leurs ennemis." Auparavant, chaque tribu avait des alliés et des ennemis à l'intérieur et à l'extérieur de Médine. Le Prophète rassembla ces différentes tribus sous un seul système de gouvernance dans lequel furent maintenus les pactes d'alliances existant déjà entre elles. Toutes les tribus devaient se considérer comme une seule nation, sans égard aux alliances individuelles. Toute attaque contre une autre tribu ou contre des membres d'une autre religion était considérée comme une attaque contre l'État et contre les musulmans. Les membres des autres religions au sein de la société musulmane jouissaient également d'une protection dans la pratique quotidienne de leur culte. Le Prophète dit : "Quiconque tue une personne qui a signé une trêve avec les musulmans ne sentira jamais l'odeur du Paradis." (Sahih Mouslim)

Comme les musulmans étaient en position d'avantage, le Prophète émit une stricte mise en garde contre toute forme de mauvais traitement contre les membres des autres confessions. Un autre article de cette constitution stipulait que « les juifs ont leur religion et les musulmans, la leur ». Il est, donc, clair que le Prophète ne supportait aucun acte d'intolérance à l'égard des autres religions et que bien qu'ils faisaient tous partie de la même société, ils pouvaient pratiquer chacun sa religion, un droit qui ne pouvait être violé sans conséquences graves. Ils étaient tous libres de pratiquer leur religion sans être lésés ni avoir à subir de provocations ou de harcèlement. Nous pourrions discuter de plusieurs autres articles de cette constitution, mais comme l'espace nous

manque, nous aimerions mettre l'accent sur l'article suivant, que nous considérons important : "Si une dispute ou une controverse susceptibles de provoquer des problèmes éclatent, il faut le renvoyer à Dieu et à Son message." Selon cette clause, tous les habitants de l'État devaient reconnaître cette autorité supérieure et, dans les litiges qui impliquaient diverses tribus et religions, la justice ne devait pas être du ressort de leaders individuels, mais du leader de l'État lui-même ou de ses représentants. Il était toutefois permis aux tribus non-musulmanes de régler leurs différends internes à l'aide de leurs propres écritures religieuses ou de leurs guides spirituels. Elles avaient également le choix, si elles le souhaitaient, de demander au Prophète d'agir comme juge pour elles. Dieu dit, dans le Coran : "S'ils viennent à toi, (ô Mohammed), juge entre eux ou alors refuse poliment d'intervenir." (Coran 5:42)

Le Prophète permettait, donc, aux membres des diverses religions de juger entre eux de leurs propres affaires, tant que leurs décisions ne contredisaient pas les articles de la constitution, un pacte qui tenait compte des avantages d'une paisible coexistence entre les divers groupes formant la société de Médine.

L'autonomie religieuse et la politique

De par la constitution, les juifs jouissaient d'une totale liberté de pratiquer leur religion. À l'époque du Prophète, les juifs de Médine avaient leur propre école, appelée Bait-oul-Midras, où ils adoraient Dieu, recevaient une éducation générale et apprenaient à réciter la Torah. Dans plusieurs lettres envoyés à ses émissaires, le Prophète mettait l'accent sur le fait que les institutions religieuses ne devaient être attaquées en aucune circonstance. Dans une lettre adressée aux leaders religieux de Sainte Catherine, au Mont Sinaï, qui avaient demandé la protection des musulmans, il dit : "Ceci est un message de la part de Mohammed ibn Abdoullah, constitu-

ant une alliance avec ceux dont la religion est le christianisme ; que nous soyons proches ou éloignés, nous sommes avec eux. Moi même, les auxiliaires [de Médine] et mes fidèles, nous nous portons à leur défense, car les chrétiens sont mes citoyens. Et par Dieu, je résisterai contre quoi que ce soit qui les contrarie. Nulle contrainte sur eux, à aucun moment. Leurs juges ne seront point démis de leurs fonctions ni leurs moines expulsés de leurs monastères. Nul ne doit jamais détruire un édifice religieux leur appartenant ni l'endommager ni en voler quoi que ce soit pour ensuite l'apporter chez les musulmans. Quiconque en vole quoi que ce soit viole l'alliance de Dieu et désobéit à Son prophète. En vérité, les chrétiens sont mes alliés et sont assurés de mon soutien contre tout ce qui les indispose. Nul ne doit les forcer à voyager ou à se battre contre leur gré. Les musulmans doivent se battre pour eux si besoin est. Si une femme chrétienne est mariée à un musulman, ce mariage ne doit pas avoir lieu sans son approbation. Une fois mariée, nul ne doit l'empêcher d'aller prier à l'église. Leurs églises sont sous la protection des musulmans. Nul ne doit les empêcher de les réparer ou de les rénover, et le caractère sacré de leur alliance ne doit être violé en aucun cas. Nul musulman ne doit violer cette alliance jusqu'au Jour Dernier." Comme on peut le constater, cette constitution comportait plusieurs clauses qui couvraient tous les aspects importants des droits humains, incluant la protection des minorités vivant sous un gouvernement islamique, la liberté de culte et de mouvement, la liberté de nommer leurs propres juges et de posséder leurs propriétés, exemption du service militaire et droit à la protection de l'État en temps de guerre. À une autre occasion, le Prophète (Que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) reçut dans sa mosquée une délégation de soixante chrétiens de la région de Najran, qui faisait alors partie du Yémen. Lorsque vint l'heure de leurs prières, ils se tournèrent vers l'est et prièrent. Le Prophète ordonna qu'on ne leur cause aucun préjudice. Il existe également des exemples tirés de la vie du Prophète où ce dernier a coopéré, au niveau politique, avec des gens de confessions différentes. Par exemple, il nomma un non-musulman, Amr ibn Omayyah ad-Damri, comme ambassadeur et l'envoya rendre visite à Négus, roi d'Éthiopie. Ce ne sont là que quelques exemples démontrant la tolérance du Prophète envers les autres religions. L'islam reconnaît la diversité des religions et accorde à chaque individu le droit de choisir la voie qui lui semble la meilleure. La religion ne doit pas être imposée contre leur gré aux individus et ces exemples tirés de la vie du Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) résument parfaitement le verset du Coran qui fait autorité en matière de tolérance religieuse en islam. Dieu dit : "Nulle contrainte en religion." (Coran 2:256)

BATNA

Le vieux marché "Er-Rahba" de Batna, mémoire de la ville et destination préférée des jeûneurs

Même si l'activité commerciale s'est considérablement développée, au fil des ans, à Batna, le marché séculaire d'Er-Rahba reste la destination préférée des jeûneurs, hommes et femmes, au moment des emplettes du mois sacré de Ramadhan.

Ce marché quelque peu suranné, spécialisé dans la vente des différents ingrédients réclamés par la ménagère batnéenne pour concocter son menu du F'tour, propose un large bouquet de toutes sortes de senteurs. L'on y trouve de tout : épices, plantes aromatiques, huiles, dattes, frik (grains de blé vert torréfiés et concassés), gruau, ainsi que des ustensiles traditionnels de cuisine en terre cuite ou en bois.

Calme et paisible tout au long de l'année, "Er-Rahba" se transforme en véritable ruche à l'approche et pendant le mois sacré. Que l'on soit homme ou femme, il faut jouer des coudes pour accéder aux étals tant l'afflux est important, d'autant que les visiteurs y viennent de tous les quartiers de la capitale des Aurès, des communes et même de wilayas voisines. C'est à croire que les épices, le frik, le gruau et autres aromates ont une saveur particulière lorsqu'ils proviennent d'Er-Rahba, selon certaines ménagères croisées par l'APS dans les allées de ce marché si particulier. En fait, quiconque visite cet ancien marché datant de plus d'un siècle,



est ébloui par le caractère unique de l'endroit. Au delà d'être un marché populaire où dominent les épices, les dattes, les ustensiles en terre cuite, les fameux "tadjines" servant à la cuisson de la galette, ce lieu ancien représente aussi un point de repère résumant l'histoire, la culture et les traditions de la ville.

Situé au cœur de l'agglomération de Batna, "Er-Rahba" a, selon des documents de référence, été établi en 1841. Ce marché se trouve juste derrière la bâtisse du théâtre régional, inaugurée en tant que salle de spectacle en 1899. "Er-Rahba" est formé de 46 petites échoppes alignées de part et d'autre d'une étroite allée.

Les gérants des boutiques rivalisent d'ingéniosité dans la décoration

De nombreux commerçants d'Er-Rahba, surtout les anciens comme Amar Sersar et Lamine Lebaâl, soulignent que ce marché antique doit sa renommée à sa longue histoire, vu que c'est le "plus vieux" et que les vendeurs qui y activent connaissent parfaitement leur métier, un métier transmis de père en fils depuis plusieurs générations.

Car, s'exclame Amar Sersar, notez bien que c'est un métier que le premier venu ne peut pas exercer ! Il faut savoir mélanger les épices, les "marier" pour obtenir de subtiles déclinaisons et donner le goût

parfait aux plats que l'on cuisine chez soi. Les deux commerçants soulignent que "l'affluence à Er-Rahba, déjà importante tout le long de l'année, s'accroît de façon notable durant la dernière semaine de Chaâbane et tout au long du mois sacré". Ils tiennent aussi à rappeler que le marché d'Er-Rahba n'est pas uniquement fréquenté par les gens de Batna, mais aussi par des citoyens issus de nombreuses communes, de wilayas de l'est du pays et par des touristes étrangers friands de senteurs exotiques. Le marché d'Er-Rahba offre également une sorte de mariage entre l'ancien et le nouveau, de jeunes commerçants ayant introduit de nouveaux produits et de nouvelles épices qui semblent convenir aux ménagères.

Selon Fayçal Abdelaziz, un jeune vendeur, les femmes d'aujourd'hui, adeptes de programmes de télévision parfois étrangers, préfèrent diversifier leur cuisine sans toutefois renoncer aux épices de "grand-mère" et à certains produits traditionnels qui restent incontournables et qui sont bien visibles à Er-Rahba, comme le aïch (berkoukès), le couscous, le matloue (galette au levain) et la kesra, qu'ils soient préparés avec de la semoule, du blé ou de l'orge.

Le marché d'Er-Rahba de Batna est un véritable havre aux mille senteurs où se réfugient volontiers les jeûneurs nostalgiques des effluves du Ramadhan de jadis. Un lieu quelque peu vieillot, désuet, mais qui résiste vaillamment aux "scintillements" des magasins du centre-ville, autrement mieux achalandés mais où l'on ne retrouve pas cette atmosphère si particulière qui donne tout son charme au mois sacré de Ramadhan.

MASCARA

La mosquée Mustapha-Bentouhami, un édifice religieux chargé d'histoire

La mosquée Mustapha-Bentouhami, située au cœur de la ville de Mascara, est un édifice religieux chargé d'histoire. Edifiée par le bey de l'Ouest, Hadj Othman Ben Ibrahim, en 1747, elle est l'une des plus anciennes mosquées de la wilaya de Mascara, en particulier à l'époque moderne. Elle a bénéficié d'une attention particulière de la part des beys du beylicat de l'Ouest tout au long de la période ottomane, selon la Direction de la culture et des arts.

Le bey Mohamed Ben Othmane El-Kebir a procédé à la rénovation et à l'extension de la mosquée, en y apportant l'eau et en construisant cinq bassins pour les ablutions, tout en remplaçant son minbar. Ce monument historique et religieux a également connu une extension du côté Sud de sa façade principale (l'entrée actuelle de la mosquée) en 1973, et dont l'inauguration a été effectuée par le défunt président Houari Boumediène.

Après cette extension, la mosquée a pris une forme rectangulaire, alors que son plan initial était carré. Les arcs sont disposés à la fois horizontalement et verticale-

ment sur l'édifice, lequel est soutenu par 56 colonnes cylindriques doubles, portant des arcs brisés disposés de manière à la fois verticale et horizontale, selon la même source. La mosquée comprend un mihrab hexagonal encadré par deux colonnes cylindriques, ainsi que deux niches et un minaret de forme carrée à caractère maghrébin. La même Direction a indiqué que ce monument religieux historique a été inscrit sur la liste du patrimoine matériel national. Afin de préserver et de restaurer ce site, la Direction de la culture et des arts de la wilaya de Mascara a, récemment, adressé une demande au ministère de tutelle pour un financement destiné à réaliser des opérations de restauration et d'aménagement, en respectant les normes et conditions qui préservent le caractère historique de cet édifice religieux, selon la même source.

Une activité religieuse et intellectuelle ininterrompue

Également appelé depuis la période ottomane la "Grande mosquée", ce lieu de culte est considéré comme l'un des plus

importants de la wilaya, en raison des nombreuses activités religieuses et intellectuelles qui y sont organisées tout au long de l'année, a souligné, à l'APS, le directeur des Affaires religieuses et des wakfs, Ali Zenadra.

Des veillées coraniques et des colloques y sont régulièrement organisés, animés par des imams des mosquées de la wilaya et des cheikhs des zaouïas de la région, en plus de cours religieux quotidiens traitant de divers sujets liés à la prédication, l'orientation religieuse et à la prévention des différents fléaux sociaux.

De son côté, le chercheur et érudit de la région de Mascara et spécialiste de l'architecture islamique de la wilaya, l'imam et professeur Salah-Eddine Bennaoum, a indiqué que, malgré les restrictions imposées par le colonisateur français sur les activités religieuses et intellectuelles de la mosquée Mustapha-Bentouhami, celle-ci est restée résiliente et a continué à remplir sa mission religieuse et civilisationnelle.

Il a indiqué que cette mosquée est associée au nom du Cheikh Mustapha Bentouhami de Mascara, qui fut un com-

pagnon de l'Emir Abdelkader dans sa lutte contre l'armée coloniale française, durant la période de 1832 à 1847. M. Bennaoum a encouragé les chercheurs des universités du pays à accorder un intérêt scientifique à l'apport religieux et civilisationnel de ce monument.

A l'occasion du mois sacré de Ramadhan, la mosquée Mustapha-Bentouhami accueille plusieurs activités religieuses, dont des cours quotidiens sur les vertus du jeûne et la mise en lumière des événements importants ayant marqué ce mois sacré, tels que les batailles de Badr et d'Ouhoud, en plus de la lecture collective du Saint Coran, avant la prière des Tarawih, selon le directeur des affaires religieuses et des wakfs.

Durant ce mois de jeûne, des concours de mémorisation et de récitation du Coran, ainsi que de "tafssir" de ses versets et de la mémorisation des hadiths du Prophète (QSSSL), sont également organisés, avec la participation des élèves des écoles d'enseignement coranique de la ville de Mascara, ainsi que des jeunes récitants du saint Coran.

DOMAINE NATIONAL

Plus de 320.000 livrets fonciers délivrés en 2024

Les services de la direction générale du Domaine national ont délivré plus de 320.000 livrets fonciers en 2024, enregistrant ainsi une hausse de plus de 16% par rapport à l'année précédente, a indiqué son directeur général, Abderrahmane Khiddi.

Dans une déclaration à l'APS, M. Khiddi a souligné que l'année 2024 a été marquée par une nette amélioration dans la gestion des demandes des citoyens, notamment en ce qui concerne la préparation et la remise des livrets fonciers. Ainsi, 324.062 livrets fonciers ont été délivrés, soit une progression de

16,57% par rapport à 2023. Selon lui, ce bilan représente 89,34% des demandes reçues par les services du Domaine national à travers les différentes wilayas du pays. Il a attribué cette performance à l'adoption de plusieurs applications numériques facilitant le travail des conservations foncières. Evoquant le processus de numérisation, Khiddi a rappelé que la direction générale du Domaine national a lancé un programme ambitieux visant une numérisation complète des services du Domaine de l'Etat, du Cadastre et de la Conservation foncière. L'objectif est d'améliorer la gestion administrative et le service public, tout en optimisant l'exploitation des biens de l'Etat, afin de favoriser la création de richesse dans le cadre du développement économique du pays. Dans ce cadre, tous les plans cadastraux nationaux ont été numérisés, ainsi que les docu-

ments et archives des conservations foncières. Plus de 27 millions de documents ont ainsi été intégrés dans une base de données couvrant 217 conservations foncières à travers le pays.

Un livret foncier électronique en remplacement du format papier

Par ailleurs, M. Khiddi a fait état de la mise en place de bases de données exhaustives regroupant des informations sur les propriétaires fonciers, qu'ils soient personnes physiques ou morales, ainsi que des détails sur leurs biens, leur contenu et les droits y afférents. Grâce à ce processus, plus de 14 millions de propriétés foncières ont été numérisées, a-t-il précisé. Dans l'optique d'améliorer l'accès aux services pour les citoyens et les professionnels, la direction œuvre à la dématérialisation des procédures en permettant, notamment, le paiement électro-

nique des frais liés aux services fonciers. A ce titre, Khiddi a mis en avant la plateforme numérique "Fada El Djazair", qui offre un accès simplifié aux informations cadastrales et foncières. Ce portail, lancé en mai 2024, propose plus de 6.500 services électroniques et a déjà attiré plus de 1,2 million de visiteurs. De nouveaux services y seront intégrés afin de réduire les déplacements des citoyens vers les bureaux du Cadastre et de la Conservation foncière. Dans le prolongement de cette transformation numérique, un livret foncier électronique sera introduit en 2025 sous forme d'une carte électronique contenant toutes les informations sur la propriété foncière et son titulaire. Ce nouveau format vise à accélérer la délivrance des livrets, renforcer la transparence et la sécurité des transactions foncières et assurer un meilleur suivi des transferts de propriété.

PROJET HYUNDAI EN ALGÉRIE

Ghrieb reçoit une délégation du groupe omanais Bahwan et de représentants du constructeur sud-coréen

Nouveau round de discussions entre le Gouvernement algérien, le groupe omanais Bahwan et des représentants du constructeur automobile sud-coréen Hyundai sur le projet d'usine de fabrication de véhicules en Algérie. En effet, le ministre de l'Industrie, Sifi Ghrieb, a reçu, dimanche 9 mars, une délégation du groupe omanais, accompagnée des représentants du groupe sud-coréen, selon un communiqué du ministère, précisant que cette rencontre s'inscrit « dans le cadre du renforcement de la coopération économique et du développement de l'industrie des véhicules en Algérie ». Lors de cette rencontre, indique la même source, « les discussions ont porté sur les perspectives de coopération entre les deux parties et l'élaboration d'une feuille de route commune visant à assurer la production locale de véhicules, en adéquation avec les attentes des citoyens algériens et conformément aux orientations des hautes autorités du pays en

matière de développement du secteur de l'industrie mécanique et de promotion de l'investissement ». En février dernier, le directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache, avait annoncé l'enregistrement du projet d'investissement omanais pour la fabrication automobile de la marque sud-coréenne Hyundai. Al-Mukhaïni Bahouan Selman Saâd Souhail, représentant du groupe omanais Saud Bahwan, avait fait une présentation sur l'avancement du projet d'usine automobile en janvier dernier. Le montant d'investissement est estimé à 400

millions de dollars. Le projet est mené par Bahwan et Hyundai. L'usine, dont la localisation reste à confirmer, produira plusieurs modèles de véhicules Hyundai, incluant des voitures de tourisme et des utilitaires, « avec un accent particulier sur l'accessibilité financière des produits », selon le représentant du groupe omanais, cité par le quotidien El Moudjahid. Il est prévu qu'à partir de 2026, un SUV low-cost et un utilitaire seront disponibles. En 2027, un modèle de berline low-cost et un autre utilitaire seront ajoutés. En 2028, la production inclura une petite citadine. Hyundai envisage aussi d'in-

tégrer des modèles électriques dans sa gamme, dans une optique de transition énergétique. Pour rappel, Hyundai avait inauguré en 2017 une usine de montage de véhicules d'une capacité de 100.000 unités par an à Tiaret (nord-ouest de l'Algérie). Cette usine a été fermée en 2020, après l'arrestation et la condamnation de l'homme d'affaires, Mahieddine Tahkout, le partenaire algérien du constructeur sud-coréen, dans le cadre de la campagne anti-corruption lancée par les autorités après la démission du président Abdelaziz Bouteflika en avril 2019, sous la pression de la rue.

MAHFOUJH KAUBI :

Les lignes ferroviaires doivent être réalisées dans les meilleurs délais

« La logistique est un élément important dans l'équation logique de la productivité et constitue un atout en matière de développement économique », indique, ce lundi, Mahfoudh Kaoubi, sur les ondes de la Radio algérienne. S'exprimant dans l'émission « L'Invité du jour », de la chaîne 3, l'analyste considère qu'il y va de l'intérêt de l'économie nationale que

« d'améliorer nos capacités et nos structures de transport, notamment en ce qui concerne le rail ». « Le rail est l'un des éléments qui rentrent dans la chaîne logistique indispensable à toute opération de développement économique », rappelle-t-il, notant que le secteur accuse un important retard dans la réalisation d'infrastructures en matière de lignes ferroviaires et portuaires. Evoquant l'architecture, mise en place par les pouvoirs publics, dans la dynamique du développement économique de par l'industrie d'extraction de minerais et la distance séparant les sites d'extraction et les sites de transformation, l'intervenant soutient que « les lignes de chemins de fer en réalisation sont indispensables pour la viabilité des projets à l'instar de l'axe reliant Tindouf à Gara Djebilet. » Et de suggérer que « ces lignes doivent être réalisées dans les meilleurs délais et au moindre coût sinon à quoi ça sert de produire si ce n'est d'acheminer le produit vers les lieux de transformation et d'exportation à temps », appelant à « imiter les pays développés » comme La Chine et les États-Unis dont les expériences de développement reposent sur le rôle du rail,

et ce, bien pour le transport des marchandises que des voyageurs. Car, explique-t-il, le rail offre d'immenses capacités importantes pour les délais et donc la voie privilégiée, après le transport maritime à l'international.

L'urgence est de rattraper un grand retard

Eu égard des projets en cours de réalisation, l'orateur estime qu'on est en phase de rattrapage avec le lancement de ces projets, dits structurants, et en mettant le paquet. En effet, dit-il, « l'urgence est de réaliser dans les meilleurs délais et au moindre coût afin d'avoir la dynamique nécessaire de développement. » « Il ne s'agit pas uniquement du transport des minerais, il y a le nord qui souffre d'une sous-utilisation des potentialités du rail dans le transport des marchandises et des voyageurs », fait-il constater, soulignant que « le transport maritime a aussi besoin d'un travail de rattrapage en matière d'infrastructures maritimes puisqu'on cible l'amélioration de nos performances en matière de logistique ». « La logistique constitue 8% à 10% de coût que ce soit en matière d'intrants ou des opérations d'exportation de produits finis », rappelle-t-il, notant l'architecture (du réseau ferroviaire-ndlr) qui vise à accroître des capacités de la compétitivité de notre économie passe indispensablement par l'amélioration de nos capacités portuaires. Le retard qu'accuse le projet du port de Cherchell, qui devait entrer en fonction en 2017,

cause de grands préjudices économiques. La réalisation du port de Djendjen l'amélioration des capacités du port d'Oran, d'Annaba et de Béjaïa, ne suffisent pas, selon lui, à la lumière des ambitions algériennes en matière de développement économique escompté. Si on vise une amélioration réelle de la logistique en Algérie, il juge « qu'un grand travail nous attend et des projets de réalisation de grands ports devraient être inscrits dans l'agenda du gouvernement ».

La logistique suit inéluctablement la numérisation

Pour M. Kaoubi, la logistique ne va pas sans la numérisation en la matière. « La transformation numérique est une opération indispensable pour la transformation des logiques comportementales aussi bien dans l'administration que dans la sphère économique ». Les pays huppés, selon lui, arrivés à ce stade de leur développement sont ceux ayant réussi leur transformation digitale. Et d'appeler à « accélérer la cadence de la digitalisation en accélérant le taux d'avancement de réalisation du Data center qui est de 70% présentement ». « Le temps économique n'est pas nécessairement le même que le temps administratif », rappelle l'expert, mettant l'accent sur « une réelle réforme administrative des structures de l'Etat qui doit accompagner la numérisation en ce sens d'encourager les opérateurs à investir rapidement, sans perte de temps ».

HYDROCARBURES

Les prix du pétrole chutent à 70,11 dollars

Les prix du pétrole ont baissé lors des échanges asiatiques précoces hier, alors que les inquiétudes persistent concernant l'impact des droits de douane américains sur la croissance économique mondiale et la demande en carburant. Le Brent a perdu 25 cents, soit 0,4 %, pour atteindre 70,11 dollars le baril, après avoir gagné 90 cents vendredi dernier à la clôture. Le West Texas Intermediate (WTI) américain a quant à lui atteint 66,76 dollars le baril, en baisse de 28 cents, soit 0,4 %, après avoir clôturé en hausse de 68 cents lors de la séance de négociation précédente. Le WTI a enregistré une baisse pour la septième semaine consécutive, marquant la plus longue série de pertes depuis novembre 2023, tandis que le Brent a chuté pour la troisième semaine consécutive. Cette tendance intervient après que le président américain Donald Trump a imposé des droits de douane sur les principaux fournisseurs de pétrole, le Canada et le Mexique, avant de les reporter, tout en augmentant les taxes sur les produits chinois. La Chine a répondu aux États-Unis et au Canada en imposant des droits de douane sur les produits agricoles.

GHAZA

L'Onu alerte sur un risque de génocide

L'Onu alerte sur un risque de génocide après la coupure par l'entité sioniste de l'approvisionnement en électricité à Ghaza.

La rapporteuse spéciale de l'Onu sur les droits de l'Homme dans les territoires palestiniens occupés, Francesca Albanese, a exprimé, dimanche, une grave préoccupation concernant un risque de génocide suite à la coupure de l'approvisionnement en électricité par l'entité sioniste dans la bande de Ghaza.

« La coupure de l'approvi-



sionnement en électricité à Ghaza entraîne, entre autres, l'impossibilité de faire fonctionner les stations de dessalement, ce qui signifie un manque

d'eau potable », a déclaré Francesca Albanese sur les réseaux sociaux.

Elle a également souligné : « Ne pas imposer de sanctions et d'embargo contre

l'entité sioniste revient, entre autres, à lui permettre de commettre l'un des génocides les plus évitables de notre histoire. »

EXERCICES MILITAIRES CONJOINTS ETATS-UNIS-COREE DU SUD

La Corée du Nord met en garde contre une guerre « accidentelle »

La Corée du Nord a condamné lundi les exercices militaires conjoints entre les Etats-Unis et la Corée du Sud, y voyant une « provocation » et a mis en garde contre le risque de déclencher une guerre par « un seul tir accidentel », quelques jours après que l'armée de l'air de Séoul a bombardé par erreur un village situé sur son propre territoire.

« Il s'agit d'un acte de provocation dangereux qui aggrave la situation dans la péninsule coréenne et qui pourrait déclencher un conflit entre

les deux parties par le biais d'un seul tir accidentel », a fait valoir le ministre des Affaires étrangères de Pyongyang, cité par les médias d'État. L'exercice conjoint de Washington et Séoul, appelé « Bouclier de la liberté 2025 », devait débuter hier et comporter des « entraînements en direct, virtuels et sur le terrain », selon un communiqué des Etats-Unis. L'exercice se poursuivra jusqu'au 21 mars, selon le communiqué.

La coopération militaire entre les

Etats-Unis et la Corée du Sud suscite régulièrement des condamnations de la part de Pyongyang, dont le Gouvernement considère ces exercices comme une préparation à une invasion, et procède souvent à des essais de missiles en réponse.

Le dernier exercice en date intervient après que deux avions de chasse de l'armée de l'air sud-coréenne ont accidentellement largué huit bombes sur un village lors d'un exercice d'entraînement conjoint avec les forces américaines le 6 mars.

SAHARA OCCIDENTAL OCCUPÉ

10 millions de mines encore disséminées dans le sable du désert

Quelque dix millions de mines, anti-personnel ou antichar, sont encore disséminées dans le sable du désert sahraoui, tout le long du fameux mur de la honte (mur des sables), construit par le Maroc dans les années 1980 pour « diviser le peuple sahraoui et empêcher tout retour de celui-ci sur sa terre, le Sahara occidental », a affirmé le quotidien français *L'Humanité*, parti à la rencontre d'une jeune Sahraouie qui s'est portée volontaire pour des missions de déminage.

« Ce dont parle Zenuha avec un calme olympien a pourtant de quoi effrayer. Ce sont des mines. Antipersonnel ou antichar, dix millions de mines disséminées dans le sable du désert saharien, tout le long du fameux mur des sables, qui s'étend

sur 2.700 km, construit par le Maroc dans les années 1980 pour diviser le peuple sahraoui et empêcher tout retour de celui-ci sur sa terre, le Sahara occidental », a-t-il écrit dans un article-portrait de la jeune Zenuha Cheikh Ali. Selon *L'Humanité* qui cite le directeur du Bureau sahraoui de coordination et d'action contre les mines, Taleb Haider, « il y en a 72 (types de mine), venues de 14 pays différents. La troisième quantité au monde, après le Laos et l'Afghanistan ».

Le quotidien français a rappelé, dans ce contexte, que ce bureau est chargé de la formation des volontaires, en lien avec l'Onu et des ONG, et de l'envoi d'équipes pour des missions, « très dangereuses » depuis la reprise, en 2020, du conflit armé entre le Front

Polisario et le Maroc, lequel dispose désormais de drones meurtriers. « Au moins 127 civils sahraouis, qui habitent dans les territoires libérés (...) ont été tués depuis cette date par les engins volants » fournis, notamment, par l'entité sioniste, a précisé ce journal. C'est la raison pour laquelle, pour l'heure, « Zenuha n'est pas retournée en mission de déminage », a-t-il poursuivi.

Le journal a affirmé, à ce titre, que celles-ci se font plus rares. « Plusieurs ONG, face au danger, ont stoppé les actions, pour protéger la sécurité du personnel », a-t-il expliqué. « Aujourd'hui, avec la guerre, c'est très dangereux. Mais, dès qu'il y aura une campagne, je serai prête. En 2018, quand je suis partie, j'avais un bébé de

quelques mois. Quand je partais, je ne savais pas si j'allais revenir », a affirmé Zenuha Cheikh Ali. Comme des centaines de ses compatriotes, la jeune femme, qui vit dans les Camps de réfugiés sahraouis, s'est portée volontaire pour des missions de déminage. Par « devoir national », mais aussi en raison de son histoire familiale. En effet, pour Zenuha, cet engagement va de soi. « C'est d'abord par devoir national que je l'ai fait, pour participer à nettoyer notre terre », a-t-elle déclaré. Mais surtout en raison de son histoire familiale. Comme près de 6.000 Sahraouis, son père a été victime de ces mines. « C'est pour cela que j'ai choisi cette tâche. Il a été blessé en 1985, lors de la Première Guerre, et amputé », a-t-elle confié.

ESPAGNE

Un réseau lié à la Mocro Maffia démantelé

Un réseau de trafic de drogue lié à la Mocro Maffia démantelé en Espagne. La police espagnole a récemment démantelé un réseau international de trafic de stupéfiants à Marbella, dans le sud de l'Espagne, en lien avec une organisation criminelle marocaine spécialisée dans le trafic de drogues. Cette opération a été annoncée par le ministère de l'Intérieur espagnol.

873 kilos de cocaïne saisis

5 membres de ce réseau, étroitement associés à la Mocro Maffia, ont été arrêtés sur le parking d'un centre commercial de Marbella alors qu'ils transféraient une importante cargaison de drogue. Les forces de l'ordre ont saisi 759 paquets de cocaïne, pesant au total 873 kilos, ainsi que 5.690 euros en espèces, 12 téléphones portables (certains étant cryptés) et 3 véhicules de luxe. Les narcotrafiquants ont été présentés devant un juge, qui a ordonné leur détention provisoire. Cette arrestation fait suite à une enquête débutée en août 2024, en collaboration avec la Drug Enforcement Administration (DEA) des États Unis. Les enquêteurs soupçonnaient que cette organisation criminelle introduisait de grandes quantités de cocaïne en Espagne depuis l'Équateur, via le port d'Algésiras. Grâce à une surveillance minutieuse, ils ont pu intercepter une cargaison récemment arrivée en provenance de ce pays. Les investigations ont également permis d'identifier les personnes chargées de réceptionner la cargaison en Espagne, révélant leur affiliation à la Mocro Maffia, très active à Malaga. De plus, la police a émis 3 mandats d'arrêt internationaux contre certains membres de l'organisation, y compris un de ses dirigeants responsable de la logistique opérationnelle. Cette opération a été réalisée avec le soutien d'EUROPOL et de l'Union européenne.

JEUX SCOLAIRES AFRICAINS 2025

25 disciplines au programme



25 disciplines au programme des Jeux scolaires africains 2025. Cette 1re édition se déroulera en août prochain dans 4 wilayas de l'est algérien : Sétif, Skikda, Constantine et Annaba.

Mustapha Berraf, président de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA), a annoncé que 25 disciplines seront au programme de cet événement.

Un tremplin pour les jeunes athlètes
Cette compétition rassemblera des

jeunes athlètes âgés de 14 à 17 ans, qui auront l'opportunité de se préparer pour les Jeux africains de la Jeunesse, prévus en décembre 2025 à Luanda, en Angola, ainsi que pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse à Dakar, au Sénégal, et les JO de Los Angeles, jusqu'aux Jeux Olympiques de Brisbane en 2032. Lors d'une conférence de presse tenue dimanche soir à l'hôtel Holiday Inn d'Alger, Berraf a également mentionné qu'une délégation de l'Acnoa, du Comité Olympique et sportif algérien (COA) et des autorités compétentes a déjà visité les 4 wilayas pour évaluer les infrastructures et les capacités d'accueil et a dressé un rapport très positif sur la préparation de cet événement d'envergure mondiale.

Le chemin vers l'organisation des Jeux scolaires africains 2025 a été marqué par la signature d'un protocole d'accord de collaboration entre l'Acnoa et la Fédération internationale du sport scolaire (ISF) en juillet dernier, lors des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Berraf a également abordé plusieurs sujets majeurs liés au mouvement Olympique et sportif africain lors de cette rencontre avec la presse nationale et internationale. Il a annoncé que la 22e Assemblée générale ordinaire de l'Acnoa se tiendra les 14 et 15 mars 2025 au Centre international des conférences (CIC) Abdelatif-Rahal à Alger, où le président de l'Acnoa et les membres du Comité exécutif pour le mandat 2025-2029 seront élus.

OLYMPIQUE DE MARSEILLE

Gouiri meilleur joueur du mois de février



L'international algérien de l'Olympique Marseille, Amine Gouiri a remporté le trophée du meilleur joueur du mois de février en Ligue 1 française de football. Gouiri (25 ans) a devancé les deux joueurs du Paris SG : l'attaquant français Ousmane Dembélé (tenant du titre) et le défenseur marocain Achraf Hakimi, ont rapporté les médias locaux dimanche.

Un prix décerné par l'UNFP

Arrivé du côté de la Cannebière durant le mercato d'hiver en provenance du Stade Rennais, le joueur algérien a fait forte impression pour ses débuts : il a inscrit un doublé lors du

large succès des Olympiens face à Saint-Etienne (5-1), le 15 février dernier. Il a également délivré trois passes décisives, une contre l'Olympique Lyonnais (3-2), le 2 février et deux face à Angers (2-0), le week-end suivant. La formation marseillaise reste sur une défaite concédée samedi soir à domicile face au RC Lens (0-1), pour le compte de la 25e journée. Titularisé, Gouiri a joué l'intégralité de la rencontre, alors que l'autre international algérien de l'OM, Ismaël Bennacer, arrivé également cet hiver en provenance de l'AC Milan (Serie A italienne), a cédé sa place à la 71e minute.

COUPE D'ALGÉRIE

Le match CRB-USC délocalisé au Stade 5-Juillet

Le match entre le CR Belouizdad et l'US Chaouia, comptant pour les 1/8es de finale de la Coupe d'Algérie Senior, a été délocalisé du stade Nelson-Mandela de Baraki au stade 5-Juillet à Alger.

Cette rencontre se déroulera le mercredi 12 mars à 22h00, selon les informations fournies par la Commission de la Coupe d'Algérie

de football. Les 2 autres matchs des 1/8es de finale, prévus pour le mardi 11 mars, opposeront le MC El Bayadh à l'O Akbou et le RC Kouba à l'USM Alger. Le match entre le RC Kouba et l'USM Alger se tiendra au stade Benhaddad de Kouba à 22h00, tandis que la rencontre entre le MCEB et l'O Akbou se déroulera au stade Zakaria-

Mejdoub d'El-Bayadh à 15h30. 5 clubs ont déjà assuré leur place pour les quarts de finale de la Coupe d'Algérie : l'ES Sétif (L1), l'ES Mostaganem (L1), l'USM El Harrach (L2), le CR Ain Témouchent (L2) et le MO Béjaïa (Inter-régions). Pour rappel, les matchs des 1/4 de finale se tiendront les 27 et 28 mars prochains.



MCA

La suspension d'Abdellaoui revue à la baisse



La commission de recours de la Fédération algérienne de football (FAF) a revu à la baisse la sanction infligée au défenseur et capitaine du MC Alger, Ayoub Abdellaoui, de 6 à 4 matchs de suspension ferme, a annoncé le Doyen, dimanche dans un communiqué.

« La commission de recours de la FAF a réduit à 4 matchs, la suspension infligée au capitaine Ayoub Abdellaoui, après avoir été décidée à 6 matchs initialement, et cela suite au recours introduit par la direction du club », a indiqué le club algérois. Abdellaoui a écopé auparavant de six matchs de suspension ferme en plus de 50.000 DA d'amende pour « propos injurieux portant atteinte à la dignité et à l'honneur d'un officiel de match », lors du seizième de finale de la Coupe d'Algérie perdu face au CR Belouizdad (0-1), disputé le 16 février dernier, au stade 5-Juillet (Alger). Après avoir été auditionné devant la commission de discipline, le joueur a reconnu avoir tenu des propos injurieux. Abdellaoui s'en est pris verbalement à l'arbitre assistant de manière véhémente alors que son équipe perdait (1-0) à la 90e minute du match face au Chabab. « Abdellaoui purgera son quatrième et dernier match, lors de la réception de l'USM Khenchela », dimanche prochain au stade du 5-Juillet, pour le compte de la 20e journée du Championnat. Au terme de la 19e journée, le MCA occupe confortablement le fauteuil de leader avec 40 points, à sept longueurs de son dauphin, le CR Belouizdad.

90' ENQUÊTES



21h25



La ville de Clermont-Ferrand attire de plus en plus de monde depuis qu'elle a été embellie suite à de nombreux travaux. Malheureusement, elle n'attire pas que les citoyens modèles : en effet, ces trois dernières années, le taux de criminalité a augmenté, sollicitant les 600 agents de police qui doivent de plus en plus souvent faire face à des situations difficiles. Parmi les agents, Célia, seule femme de la brigade anticriminalité ou encore Olivier, 52 ans, policier à la brigade de la sécurité routière qui a de plus en plus souvent à faire à de jeunes fous du volant.

E PETIT NICOLAS



21h10



Nicolas mène une existence paisible. Il a des parents qui l'aiment, une bande de chouettes copains avec lesquels il s'amuse bien, et il n'a pas du tout envie que cela change... Mais un jour, Nicolas surprend une conversation entre ses parents qui lui laisse penser que sa mère est enceinte. Il panique alors et imagine le pire : bientôt un petit frère sera là, qui prendra tellement de place que ses parents ne s'occuperont plus de lui.

NOTRE VRAIE NATURE



21h10



Le comédien François-Xavier Demaison, la comédienne et réalisatrice Zabou Breitman, la chanteuse Shy'm ainsi que l'humoriste Tristan Lopin se lancent ensemble dans un grand voyage itinérant à travers la savane sud-africaine. Durant quatre jours et trois nuits, Frédéric Lopez et ses invités évoluent en quasi-autonomie, guidés par Samuel Ostiguy, architecte de l'aventure. Nuits à la belle étoile au milieu de la savane, rencontres avec la faune sauvage, ils abandonnent leurs habitudes de citadins afin d'apprendre les codes de cette nature sauvage grandiose.

ALEXANDRA EHLE



21h05



Le corps de Gabriel Leroy dérive sur un radeau le long de la Leyre, dans la forêt landaise. Il est retrouvé par un promeneur. Alexandra porte son attention sur un détail singulier : le tatouage de Sainte Agathe, patronne des incendies, ornant la peau de la victime. Les investigations révèlent un coupeur de feu vivant en ermite dans une cabane forestière, loin de la civilisation. Son existence, vouée à la guérison des autres jusqu'au sacrifice personnel, attire l'attention sur plusieurs suspects. Chacun entretient un lien particulier avec ce guérisseur solitaire aux pouvoirs mystérieux.



LA SELECTION DE MIDI LIBRE

L'AMÉRIQUE EN GUERRE



21h00



Malgré leurs revendications pacifistes affichées, les États-Unis ont noué de nombreux conflits durant leurs 250 ans d'existence. De nombreuses étapes ont jalonné l'histoire du pays : après les luttes intérieures - révolution, guerre de Sécession et guerres indiennes - le conflit armé s'étend à l'extérieur. En 1917, l'envoi de troupes en Europe, puis l'engagement dans la 2e guerre mondiale assoit l'état fédéral comme "gendarme du monde" - un rôle contesté au fil du temps. Aujourd'hui, Donald Trump fragilise l'équilibre géopolitique et menace de renouer avec des visées expansionnistes.

LA GRANDE LIBRAIRIE



21h05



À l'occasion de la 4e édition du quart d'heure de lecture national organisé par le Centre national du livre, Augustin Trapenard présente une émission spéciale. À ses côtés, Christine Angot, qui vient présenter « La nuit sur commande », publié chez Stock le 12 mars et Jean-Baptiste Del Amo, dont le roman « La Nuit ravagée », paraîtra le 13 mars chez Gallimard. Le comédien Guillaume Gallienne vient ensuite proposer un moment de lecture pour couronner cet événement dont l'objectif est de remettre la lecture au cœur du quotidien des Français.

SISTER ACT



21h10



La chanteuse Deloris Van Cartier se produit sans grand succès dans un casino appartenant à son amant, le truand Vince LaRocca. Un jour, Deloris le voit abattre un employé gênant. Horrifiée, elle s'enfuit. Se sentant menacée, elle sollicite la protection de la police, qui décide de la cacher dans un couvent. Là, sous le nom de soeur Mary Clarence, l'active jeune femme va reprendre peu à peu en main la chorale de la communauté.

SNAPPED : LES FEMMES TUEUSES



21h05



Le 28 février 2001, le corps sans vie de Paul Shealey Jr., père de huit enfants avec différentes femmes, est retrouvé par pêcheur sur un lac en Floride. Les enquêteurs du bureau du shérif du comté de Nassau réalisent rapidement qu'il s'agit d'un meurtre. Olicia Lee, sa compagne actuelle avec qui il menait une existence paisible en apparence, informe les policiers que la victime était partie du domicile familial avec des armes à feu et que leur maison avait été récemment cambriolée.



Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 028.13.30.56
Rédaction : Tél-Fax : 028.13.30.56
Publicité : Tél-Fax : 028.13.30.56
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : Maison de la presse 1^{er}- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	05:40
Dohr	12:58
Asr	16:18
Maghreb	18:54
Icha	20:12

GRÈVE DE 24 HEURES DANS LE SECTEUR AÉRIEN EN ALLEMAGNE :

UN MOUVEMENT DE PROTESTATION CONTRE L'INACTION GOUVERNEMENTALE

La Fédération des syndicats «Verdi» a appelé, cette semaine, à une grève de 24 heures dans le secteur aérien en Allemagne. Le mouvement de protestation vise à dénoncer le refus du gouvernement d'augmenter les salaires des travailleurs du secteur public et d'améliorer le nombre d'heures de congé hebdomadaire. Le syndicat a exprimé son mécontentement face à l'inaction des autorités, estimant que les conditions de travail ne sont pas à la hauteur des attentes des employés. Selon un porte-parole de «Verdi», les grèves se dérouleront dans les installations gérées par l'État fédéral et les autorités locales cette semaine. De plus, la troisième session des négociations salariales est prévue ce vendredi à Potsdam, une ville située à proximité de Berlin.

Des conséquences majeures pour les voyageurs

Ce mouvement de grève est censé perturber considérablement les déplacements aériens en Allemagne. On prévoit l'annulation de plus de 3400 vols, ce qui entraînera le chaos pour plus de 500 000 passagers. Les autorités aéroportuaires ont déjà averti que le calendrier des vols pourrait être profondément affecté par ce mouvement social. Les employés des services de sécurité aérienne, y compris ceux qui sont chargés de l'inspection des passagers et de la surveillance des marchandises et des cargaisons, participeront activement à ce mouvement. Ces travailleurs, essentiels pour la sécurité et la fluidité des aéroports,



se trouvent donc au cœur de cette grève, qui concerne également d'autres secteurs de services publics.

Un conflit qui dure

Cette grève s'inscrit dans un contexte de tensions sociales croissantes en Allemagne, où de nombreux secteurs publics expriment leur insatisfaction face aux conditions de travail. Les syndicats réclament des augmentations salariales plus importantes et des améliorations des congés pour faire face à l'inflation croissante et aux exigences du travail. En attendant la troisième série de négociations, qui pourrait bien décider de la suite de ce conflit, la grève du secteur aérien représente un test majeur pour le gou-

vernement fédéral et ses relations avec les travailleurs du secteur public. Les prochains jours seront cruciaux pour déterminer si des compromis peuvent être trouvés, ou si d'autres actions seront envisagées dans un avenir proche. L'Allemagne se prépare à une perturbation massive de son trafic aérien, à la suite de la grève lancée par le syndicat "Verdi". Les conséquences pourraient être dramatiques pour les voyageurs, mais aussi pour les autorités locales et fédérales qui devront gérer ce mouvement social dans un contexte de mécontentement croissant au sein des services publics. La suite des négociations sera déterminante pour l'évolution de cette crise.

CULTURE :

PROGRAMME D'ANIMATIONS ARTISTIQUES DE LA RADIO ALGÉRIENNE DURANT LE MOIS DE RAMADHAN

La Radio algérienne a organisé une série de soirées artistiques et animations culturelles à Alger et à travers différentes wilayas, dans le cadre de son programme d'animation pour le mois sacré de Ramadhan. Pour la première semaine du mois de Ramadhan, quelque 17 soirées artistiques ont été organisées par les radios régionales et retransmises sur leurs ondes et les réseaux sociaux.

Ce programme d'animation, qui se poursuit durant tout le mois de Ramadhan, a été marqué notamment par une soirée artistique à la salle de spectacle «Lamine Bechichi», au niveau du siège de la Radio algérienne à Alger, organisée par la Radio Bahdja, en coordination avec l'Etablissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger.

Ces animations artistiques ont été une occasion pour le public d'aller à la rencon-

tre d'artistes revisitant le patrimoine musical algérien. Outre la capitale, le programme d'animation pour le mois de Ramadhan prévoit aussi des spectacles de musique à travers les différentes wilayas, organisés par les stations régionales de la Radio algérienne.

La radio locale de Saida a accompagné les soirées du madih religieux à la Maison de la culture Mustapha Khalef, tandis que la radio de Bouira, a retransmis en direct de nombreuses soirées artistiques qui ont contribué, un tant soit peu, à insuffler une dynamique culturelle sur la scène locale. De son côté, la radio de Mostaganem, en coordination avec la Maison de la culture «Ould Abderahmane Kaki», a organisé une soirée artistique dédiée à la chanson populaire.

Pour sa part, la radio locale de Naâma, en coordination avec la direction de la cul-

ture et des arts, a initié une soirée artistique au Centre culturel Ahmed-Chami, alors que la Radio de Chlef a également organisé des soirées artistiques mettant en valeur la musique traditionnelle algérienne. La Radio algérienne, en tant que média public, contribue à l'enrichissement de la scène culturelle algérienne, notamment durant le mois de Ramadhan.

Les soirées artistiques de la Radio algérienne organisées durant la première semaine du mois sacré, constituent une contribution significative à l'enrichissement de la scène culturelle, au renforcement de l'identité nationale et à la mise en valeur du patrimoine artistique algérien, alliant authenticité et modernité. Le programme d'animation artistique de la Radio algérienne pour le Ramadhan se poursuit durant tout le mois sacré à travers des animations et activités diversifiées.

DJAMEL MESBAH :

Parle des ambitions de l'équipe nationale locale

L'équipe nationale des locaux, sous la direction de l'assistant du coach Djamel Mesbah, se prépare pour une série de défis et de compétitions majeures. Dans une récente interview accordée au site «Milan News» italien, Mesbah a partagé ses vues sur les objectifs à court et à long terme de l'équipe. Objectifs prioritaires : la sélection des meilleurs joueurs locaux. Mesbah a d'abord insisté sur l'importance de choisir les meilleurs talents locaux, en expliquant : «Notre objectif est de sélectionner les meilleurs joueurs du championnat local». Cela montre l'engagement du staff technique à maximiser le potentiel des joueurs algériens évoluant au sein du pays, afin de construire une équipe compétitive et cohérente.

Les compétitions à venir : Coupe d'Afrique et Coupe arabe

L'un des objectifs les plus ambitieux du coach est la qualification pour la Coupe d'Afrique des nations. Mesbah a déclaré : «Nous espérons obtenir notre qualification et nous allons tout mettre en œuvre pour aller loin et briller». La Coupe d'Afrique représente une opportunité importante pour les joueurs locaux de se montrer sur la scène continentale et de contribuer au succès de l'Algérie.

Cependant, l'équipe n'a pas l'intention de s'arrêter là. Mesbah a également évoqué la Coupe arabe qui se déroulera en décembre au Qatar, où l'Algérie défendra son titre remporté en 2021. Il a souligné : «Nous n'oublions pas la Coupe arabe, où nous défendrons notre titre».

Un avenir prometteur pour l'équipe des locaux

Les ambitions de l'équipe des locaux sont claires : briller sur la scène africaine et arabe. Avec des joueurs motivés et un staff technique engagé, l'équipe espère réaliser de grandes choses dans les compétitions à venir.

Il sera intéressant de voir comment ces objectifs se concrétiseront dans les mois à venir, avec la Coupe d'Afrique et la Coupe arabe qui offriront des occasions cruciales pour tester la solidité et l'esprit de cette équipe. L'Algérie, forte de ses talents locaux, pourrait bien surprendre lors de ces compétitions et continuer à marquer son empreinte dans le football international.